

DETAIL DES GARANTIES "PREVOYANCE COLLECTIVE"

N° d'ENTREPRISE : 203544364

SIREN : 750481103

RAISON SOCIALE : EXPERTS PEOPLE

**CADRE
CADRE**

GARANTIES	PRESTATIONS	COTISATIONS
CAPITAL DECES ✓ REGIME CONVENTIONNEL <ul style="list-style-type: none"> Capital décès toutes causes : Capital décès en cas de décès simultané ou postérieur du conjoint : 	170 % TA 170 % TB 170 % TC minima pour les non-cadres : 170 % PASS minima pour les cadres : 340 % PASS 100 % du capital décès toutes causes	0,240 % T1/TA 0,240 % TB 0,240 % TC
INVALIDITE ✓ REGIME CONVENTIONNEL <ul style="list-style-type: none"> Garantie : Incapacité 1ère catégorie : Incapacité de 33 à 65% : Incapacité 2ème ou 3ème catégorie : Incapacité de 66% et plus : 	sous déduction des prestations de la Sécurité Sociale 45 % TA 40 % TB 40 % TC (3 x n / 2) de la rente prévue en 2ème cat. (n = taux d'incapacité) 80 % TA 80 % TB 80 % TC 80 % TA 80 % TB 80 % TC	0,210 % T1/TA 0,480 % TB 0,480 % TC
INCAPACITE TEMPORAIRE ✓ REGIME CONVENTIONNEL <ul style="list-style-type: none"> Garantie : Franchise : Indemnités journalières : 	sous déduction des prestations de la Sécurité Sociale 90 jours continus d'arrêt de travail 80 % TA 80 % TB 80 % TC	0,140 % T1/TA 0,260 % TB 0,260 % TC
RENTE D'EDUCATION ✓ REGIME CONVENTIONNEL <ul style="list-style-type: none"> Rente d'éducation par enfant à charge jusqu'au 18e anniversaire : Rente d'éducation par enfant à charge du 18e au 26e anniversaire : Rente d'orphelin de père et mère (par enfant à charge) : 	12 % TA 12 % TB 12 % TC minima pour les non-cadres : 12 % PASS minima pour les cadres : 24 % PASS 15 % TA 15 % TB 15 % TC minima pour les non-cadres : 15 % PASS minima pour les cadres : 30 % PASS doublement de la rente	0,150 % T1/TA 0,150 % TB 0,150 % TC

CUMUL T1/TA : 0,740

CUMUL TB : 1,130

CUMUL TC : 1,130

**ETAM
ETAM**

GARANTIES	PRESTATIONS	COTISATIONS
CAPITAL DECES ✓ REGIME CONVENTIONNEL <ul style="list-style-type: none"> Capital décès toutes causes : Capital décès en cas de décès simultané ou postérieur du conjoint : 	170 % TA 170 % TB 170 % TC minima pour les non-cadres : 170 % PASS minima pour les cadres : 340 % PASS 100 % du capital décès toutes causes	0,240 % T1/TA 0,240 % TB 0,240 % TC
INVALIDITE ✓ REGIME CONVENTIONNEL <ul style="list-style-type: none"> Garantie : Incapacité 1ère catégorie : Incapacité de 33 à 65% : Incapacité 2ème ou 3ème catégorie : Incapacité de 66% et plus : 	sous déduction des prestations de la Sécurité Sociale 45 % TA 40 % TB 40 % TC (3 x n / 2) de la rente prévue en 2ème cat. (n = taux d'incapacité) 80 % TA 80 % TB 80 % TC 80 % TA 80 % TB 80 % TC	0,210 % T1/TA 0,480 % TB 0,480 % TC
INCAPACITE TEMPORAIRE ✓ REGIME CONVENTIONNEL <ul style="list-style-type: none"> Garantie : Franchise : Indemnités journalières : 	sous déduction des prestations de la Sécurité Sociale 90 jours continus d'arrêt de travail 80 % TA 80 % TB 80 % TC	0,140 % T1/TA 0,260 % TB 0,260 % TC
RENTE D'EDUCATION ✓ REGIME CONVENTIONNEL <ul style="list-style-type: none"> Rente d'éducation par enfant à charge jusqu'au 18è anniversaire : Rente d'éducation par enfant à charge du 18è au 26è anniversaire : Rente d'orphelin de père et mère (par enfant à charge) : 	12 % TA 12 % TB 12 % TC minima pour les non-cadres : 12 % PASS minima pour les cadres : 24 % PASS 15 % TA 15 % TB 15 % TC minima pour les non-cadres : 15 % PASS minima pour les cadres : 30 % PASS doublement de la rente	0,150 % T1/TA 0,150 % TB 0,150 % TC

CUMUL T1/TA : 0,740
 CUMUL TB : 1,130
 CUMUL TC : 1,130